



Traité Erouvin

Michna 6 - Chapitre 4

היו שנים, מקצת אמותיו שלזה לתוך אמותיו שלזה, מביאין ואוכלין באמצע, בלבד שלא יוציא זה מתוך שלו לתוך שלחברו. היו שלשה, והאמצעי מבצע בנתיים, הוא מתר עמהן והן מתרין עמו, ושנים החיצונים אסורין זה עם זה.

אמר רבי שמעון: למה הדבר דומה? לשלוש חצרות הפתוחות זו לזו, ופתוחות לרשות הרבים. ערבו שתיהן עם האמצעית, היא מתרת עמהן והן מתרות עמה, ושתיים החיצונות אסורות זו עם זו.

Lorsque deux personnes [isolées en dehors d'une ville à l'entrée de Chabbat se trouvent côte à côte],

de telle manière qu'une partie [des 4] coudées [entourant] l'une, pénètrent [les] 4 coudées de l'autre, il leur est permis de mettre en commun [leur nourriture] et de [la] manger au « centre ».

Ceci, à condition que l'une ne fasse pas passer [la nourriture] au-delà de ses [4 coudées] vers celles de son partenaire.

S'ils étaient trois, [de telle sorte que] celui qui se trouvait au centre [avait ses 4 coudées personnelles] inscrites dans celles [des deux autres] ; il lui est permis [d'effectuer des manipulations] vers chacun d'eux, [de même qu']il leur est permis [d'effectuer des manipulations] avec lui.

[Toutefois], les deux se trouvant aux extrémités ne peuvent effectuer [de manipulations] l'un avec l'autre.

Rabbi Chim'on a dit : à quoi cela ressemble-t-il ? A trois cours [adjacentes] ouvertes l'une sur l'autre, et desservant un [même] « Domaine Public » ;

dans la mesure où les personnes [habitants les cours se trouvant] aux extrémités ont effectué un 'Erouv avec [ceux de] la cour centrale, il est permis de transporter de cette dernière vers celles-là et de celles-là vers celle-ci.

[Par contre, les habitants] des deux [cours situées] aux extrémités n'ont pas le droit [de transporter] de l'une à l'autre.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions